

## **Vente : liste des documents à fournir par le vendeur**

### **Les pièces obligatoires :**

- titre de propriété,
- dernier avis de taxe foncière (dernier avis d'imposition).

### **En cas de vente d'un lot d'une copropriété :**

- règlement de copropriété et ensemble des diagnostics,
- ensemble des modificatifs du règlement de copropriété,
- le dernier appel de charges de copropriété,
- les Procès Verbaux des 3 dernières Assemblées Générales des Copropriétaires.

### **En cas de vente d'une maison dans un lotissement :**

- cahier des charges du lotissement et/ou règlement du lotissement,
- statuts de l'association syndicale libre,
- le dernier appel de charges de l'association syndicale,
- les Procès Verbaux des 3 dernières Assemblées Générales de l'association syndicale du lotissement.

### **En cas de vente d'une maison ou d'un bien construit, agrandi ou rénové depuis moins de 10 ans :**

- le dossier de permis de construire contenant les plans des travaux,
- le permis de construire ou la déclaration de travaux,
- le certificat de conformité,
- la déclaration d'achèvement des travaux,
- le contrat d'assurance dommages ouvrages et le justificatif du règlement de la prime (ou les factures des entreprises ainsi que les attestations d'assurance professionnelle des entreprises ayant participé aux travaux).

### **Le dossier de diagnostics techniques composé de :**

- certificat de loi Carrez (pour les lots de copropriété),
- diagnostic plomb,
- diagnostic amiante,
- diagnostic termites,
- diagnostic radon
- état des risques et pollution,
- diagnostic de performance énergétique,
- diagnostic de l'installation de gaz,
- diagnostic de l'installation électrique,
- diagnostic assainissement SPANC (uniquement si votre maison n'est pas raccordée au réseau d'assainissement. Attention ! Les délais d'obtention du diagnostic peuvent être très longs).